



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

**Date de la convocation :**  
3 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Date d'affichage :**  
3 décembre 2020

Présents : Monsieur Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Philippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cindy Queste, M. Michael Honoré, M. Philippe Caron, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Marie-Claire Evrard-Courtin, Mme Jacqueline Lacheray, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Gaëtan Galle.

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Procuration : 3

Excusée : Madame Sylvie Debove.

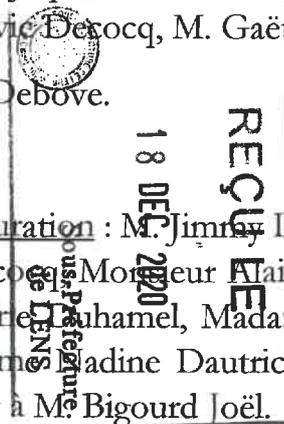
**A la majorité :**  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Mention exécutoire : oui

Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Jimmy Delestienne pouvoir à M. Ludovic Decocq, Monsieur Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Madame Debert Marie-Claire pouvoir à Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Hermant Serge pouvoir à M. Bigourd Joël.

Secrétaire : Mme Perrine Fruchart

**Objet : Règlement Intérieur des cimetières communaux**



« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture  
le ..... **18 DEC. 2020** .....

Publiée et Notifiée le  
..... **22 DEC. 2020** .....

Le Maire,

Laurent Poissant



Le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur du cimetière par délibération en date du 7 décembre 2017.

Ce règlement permet de redéfinir l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible et harmonieuse des lieux en accord avec les évolutions législatives.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir

-Approuver le nouveau règlement municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

-Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement ;

-Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Adopte le règlement intérieur des cimetières communaux joint en annexe.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

